

Comment pouvait-il y être engagé pendant qu'il était un des ministres de la Couronne, il ne le comprend pas. Lorsque le subside fut réduit à \$16,000 la compagnie des ports du Golfe regretta excessivement que l'ancien gouvernement ne fût pas au pouvoir, et a dit que s'il l'eût été, la compagnie n'aurait pas été servie de cette manière. Le subside a été donné à la Compagnie des ports du Golfe parce qu'elle a le plus grand nombre de vaisseaux. Le gouvernement a consenti de continuer les subsides pour deux années, lorsqu'il cessera le chemin de fer Intercolonial sera complété alors. Le contrat expirera à la fin de la saison prochaine et ne sera pas renouvelé.

L'Hon. M. MITCHELL rappela au Maître-Général des Postes que la conversation dont il est fait allusion, a eu lieu vis-à-vis du club au coin de la rue Metcalf. Il n'est pas à sa connaissance que la compagnie dont il est président, n'avait pas le droit de concourir pour ce subside parce qu'il a été un des ministres de la Couronne. Ce dont il se plaint c'est du principe d'avoir donné ce contrat sans demander des soumissions.

M. DOMVILLE dit qu'il est content d'entendre avoué la doctrine, qu'un ministre de la Couronne ne peut être engagé dans aucune affaire, pour laquelle il peut faire servir sa position dans le gouvernement pour se bénéficier personnellement.

L'Hon. M. TUPPER dit que la Chambre aimerait à avoir de plus amples informations touchant la large augmentation de ce département. Comme de raison, les détails donnés par le Maître-Général des Postes sont très-satisfaisants sur ce qu'ils concernent. Mais de plus amples informations sont requises, car l'augmentation n'est pas moins de \$302,370.

L'Hon. M. MACKENZIE.—L'augmentation est seulement \$184,000 de plus que les estimés de l'année dernière.

L'Hon. M. TUPPER dit que la comparaison propre, n'est pas avec les estimés de l'année dernière, mais avec les dépenses. En 1873-74, l'année dans laquelle eut lieu la plus grande dépense, elles se sont montées à \$1,387,170, pendant que le montant maintenant demandé est \$1,689,500. L'augmentation sur les salaires seuls, se montent à \$93,000 ; il pense que des explications devraient être données.

L'Hon. M. CARTWRIGHT cite le fait que les dépenses et les revenus du département des Postes ont augmenté d'année en année. En 1873-74 la dépense était de \$1,387,000, et pour la présente année il pense qu'elle sera de \$1,500,000. Il ose dire que tout le montant demandé pour cette année sera requis.

L'Hon. M. TUPPER dit que l'honorable membre n'a pas pris en considération le fait que la grande augmentation faite l'année dernière, n'est pas une raison qu'une augmentation doive avoir lieu cette année, mais plutôt une diminution.

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit que la dépense dans le département des Postes l'année dernière est de \$815,000, en 1871-72 \$929,000, en 1872-73, \$1,067,000, en 1873-74 \$1,387,000, montrant une augmentation suivie chaque année.

L'Hon. M. TUPPER dit que si cet argument était porté à sa conclusion logique, il nous ferait arrivé bientôt à une très grande dépense dans ce département.

L'Hon. M. CARTWRIGHT observe que, pendant que le résultat temporaire des changements proposés par le Maître-Général des Postes dans le service postal sera une réduction dans le revenu, il aura en dernier lieu une grande augmentation. Le revenu du département des Postes pour les quatre années, référées plus haut, est en 1870-71, \$600,000, en 1871-72 \$929,000, en 1872-73 \$883,000 et en 1873-74 \$1,139,000, de sorte que si les dépenses ont augmenté d'année en année, les revenus du département ont également augmenté.

L'Hon. M. MACKENZIE lut un état montrant les dépenses dans le département des Postes pour l'année dernière, qui donne les chiffres suivants : Dans Ontario et Québec, salaires, \$145,748. Bureaux de Poste des cités, \$151,707. Bureaux de Poste des campagnes, \$239,037. Commis des malles océaniques, \$4,621. Autres dépenses, \$91,600. Total \$1,249,182. Dans la Nouvelle-Ecosse la dépense totale est de \$202,848 ; Nouveau-Brunswick, \$130,658 ; Manitoba, \$16,107 ; Colombie-Anglaise, \$72,529 ; Ile du Prince-Edouard, \$25,057. Total \$1,689,383. Ceci démontre à peu près le montant des dépenses qui ont été votées l'année dernière.